



www.fdsea74.com

Maison de l'Agriculture - 52 avenue des Iles - 74994 Annecy Cedex 9
04.50.88.18.86
04.50.88.18.81

Annecy, le 15 septembre 2008

Indemnité compensatoire de handicaps naturels : les agriculteurs haut-savoyards reçoivent leur acompte

Au niveau national, cela concerne près de 75.000 exploitants sur les 100.000 ayant déposé une demande : au 15 septembre, l'acompte de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels est versé sur le compte des éleveurs.

Ces premiers paiements s'élèveront à 310 millions d'euros , et dans les jours suivants, des versements complémentaires interviendront pour les autres dossiers.

L'acompte représente 75 % du montant total de l'aide.

L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) est une aide annuelle versée aux exploitants en zone défavorisée, notamment en zone de montagne. Elle a pour objectif de compenser les surcoûts liés aux difficultés d'exploitation dans ces zones. Elle joue un rôle majeur dans l'occupation du territoire car elle permet de garantir le maintien d'une activité économique dans des zones difficiles, contribuant à entretenir un tissu rural vivant et dynamique.

L'ICHN est une mesure qui bénéficie d'un cofinancement européen dans le cadre du programme de développement rural.

La FDSEA et les JA Haute-Savoie se félicitent de cette mesure, prise suite aux demandes exprimées au printemps par nos syndicats.

Ce versement permettra se soulager quelque peu les trésoreries des exploitations fortement mises à mal du fait de la situation économique actuelle, qui engendre une explosion des coûts de production (alimentation, engrais, carburants), et de l'arrivée de la FCO, qui signifie une hausse importante des frais sanitaires dans les élevages savoyards.

Source : FDSEA Haute-Savoie